REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville et de l'aménagement du territoire والمنافقة

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

AVIS de consultation nº 19/2025 du 16/10/2025

Le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et de l'aménagement du territoire lance une consultation relative au « renouvellement des licences Veeam pour la sauvegarde et la restauration des machine virtuelles du Data Center au titre de l'année 2025 ».

Les soumissionnaires intéressés peuvent retirer la fiche technique auprès du siège du MHUVAT (Quartier diplomatique Delly Brahim, Alger) au niveau de la Sous-Direction des Marchés (Tour A2, 13eme étages)

Les offres doivent être présentées sous pli fermé et anonyme, en deux (02) exemplaires, comportant la mention :

Ministère de l'habitat de l'urbanisme et de la ville et de l'Aménagement du Territoire Direction de l'administration générale « Consultation n° 19/2025 »

« Renouvellement des licences Veeam pour la sauvegarde et la restauration des machine virtuelles du Data Center au titre de l'année 2026 »

« A ne pas ouvrir uniquement par la commission d'ouverture et évaluation des offres »

Les offres contenant ce qui suit :

1-L'offre technique doit contenir:

- La fiche technique signée et paraphée par le soumissionnaire ;
- Lettre d'engagement du délai de livraison ;
- Le dossier administratif du soumissionnaire :
 - Registre de commerce ;
 - Les pouvoirs de signature, le cas échéant ;
 - Relevé d'identité bancaire ;
 - Les documents fiscaux et parafiscaux, ainsi que les mis à jour.

2-L'offre financière doit contenir:

- Les bordereaux des prix unitaires en HT, daté, signé et cacheté par le soumissionnaire ;
- Le devis quantitatif et estimatif, en HT et TTC, daté, signé et cacheté par le soumissionnaire.

Les offres doivent être déposées le **23/10/2025**, correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres avant 12h heures, à l'adresse ci-dessus indiquée.